



**TERMES DE REFERENCE POUR UN APPUI A LA CONCEPTION
DE LA REQUETE DE LA MAURITANIE AU GPE
2019-2021**

**Programme de renforcement des capacités nationales pour l’alphabétisation et l’éducation
non formelle en Mauritanie (CapED Mauritanie)**

Appel à service de consultant indépendant (international) pour appuyer l’UNESCO dans la
rédaction de la requête pour le PME e Mauritanie

Termes de Reference

Le présent appel à candidature fait partie du programme de renforcement des capacités nationales pour l'alphabétisation et l'éducation primaire non formelle en Mauritanie (CapED). Ce programme vise d'une manière générale à l'accélération de la réalisation des objectifs de l'ODD notamment l'objectif 4. Plus spécifiquement, le programme envisage le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et institutionnelles nationales pour élargir l'accès à une éducation de base par le biais d'une offre diversifiée et pertinente en alphabétisation en faveur des adultes hommes et femmes et en éducation primaire non formelle au profit des enfants et jeunes filles et garçons non scolarisés et déscolarisés.

L'UNESCO lance un appel à consultation pour l'appuyer dans la réalisation de la requête pour le PME au profit de la Mauritanie. Cet appui fait suite à une première assistance technique qui a permis de développer un nouveau PAT pour la période 2019-2021, du modèle de simulation et du cadre des indicateurs.

Le consultant intéressé devrait soumettre **une offre technique et financière (note méthodologique + proposition honoraires) en plus d'un CV à jour**. La durée de la prestation est de 30j/h.

L'offre doit être envoyée par mail aux adresses suivantes en mentionnant « Appui à la Mauritanie : programme CapED » dans l'objet du courriel : rabat@unesco.org avec copie à p.madlouf@unesco.org, **et ce, d'ici le 12 Juillet 2018 au plus tard**.

1. Le Contexte

Les pouvoirs publics en Mauritanie ont placé l'éducation au premier rang des priorités du Gouvernement en matière de promotion sociale, d'accès aux services de base et de développement des ressources humaines. Conformément à cette orientation, les Départements en charge de l'Éducation s'emploient continuellement à l'élaboration de politiques sectorielles en mesure de résoudre les problèmes structurels du système éducatif et de lui assurer un cadre de développement harmonieux et durable.

Par ailleurs, le Gouvernement mauritanien se prépare à soumettre une nouvelle requête de financement auprès du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE). Cette requête sera au bénéfice de l'éducation de base pour la période de 2019 – 2021.

1.1 Le PNDSE

La Mauritanie met en œuvre, depuis 2001, avec l'appui de ses partenaires au développement, un programme national de développement du secteur éducatif (PNDSE) dans un double objectif : 1) soutenir la réforme de 1999 qui réalise le passage d'un double système d'enseignement du point de vue linguistique à un système unifié dont le bilinguisme arabe – français constitue une référence commune. ; et 2) offrir un cadre de développement harmonieux permettant de couvrir toutes les composantes du secteur (petite enfance, enseignement originel et alphabétisation, enseignements fondamental et secondaire,

enseignement primaire non formel, formation technique et professionnelle et enseignement supérieur).

Le PNDSE est un programme décennal organisé en deux phases glissantes dont la première devrait couvrir la période 2001-2010 et la seconde 2011-2020. La première phase du PNDSE était principalement consacrée (i) à mettre en œuvre le programme de réforme de l'enseignement primaire et à préparer sa mise en œuvre au niveau de l'enseignement secondaire, (ii) à réaliser des expériences pilotes dans le domaine de la formation technique et professionnelle, de l'enseignement supérieur, l'éducation non formelle, de l'alphabétisation, de la petite enfance et de la santé scolaire, puis à évaluer ces expériences et (iii) à bâtir un cadre institutionnel et une meilleure capacité de gestion dans le secteur de l'éducation.

Le bilan qui a été tiré du PNDSE I conduit à affirmer que les enjeux majeurs du PNDSE II (2011-2020) sont (i) l'amélioration de la qualité ; (ii) une plus grande efficacité interne et externe du système éducatif ; (iii) la consolidation des acquis en matière d'accès à l'établissement scolaire et (iv) l'amélioration des performances en matière de gestion et de pilotage du secteur.

L'exécution du programme se fait à travers la mise en œuvre de plans d'action annuels budgétisés (PAAB) tiré d'un Plan d'Actions Triennal (PAT). Ce mécanisme est de nature à garantir que les objectifs et activités planifiées pour chaque entité du système éducatif sont traduits en plan d'action et budgets conformes aux objectifs, stratégies et contraintes du PNDSE II. Dans ce sens, les PAAB sont un outil d'aide pour (i) suivre l'évolution du Secteur de l'Éducation, (ii) mesurer le degré d'atteinte des objectifs du PNDSE II et (iii) mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires tout au long du programme. Ils garantissent aussi que les dépenses soient planifiées et exécutées conformément aux dispositions financières en vigueur et permettent aux bailleurs de fonds de vérifier que leurs apports spécifiques sont cohérents avec le programme global.

C'est dans cette optique qu'ont été préparés et adoptés les deux premiers PAT 2012-2014 et 2016-2018 et par la suite le PAT 2019-2021.

La politique éducative du département traduit la vision du Gouvernement pour le développement du Secteur, s'inscrit dans la SCAPP qui constitue le prolongement du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et s'inspire du Cadre d'Action de l'Éducation 2030 et des Objectifs du Développement Durable (ODD). Elle consacre l'approche sectorielle, adoptée dans le cadre du PNDSEI PNDSEII et le prochain PNDSEIII, qui vise à favoriser un développement équilibré et harmonieux du secteur éducatif dans son ensemble pour **« Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », ODD4.**

1.2 Préparation de la requête auprès du PME

Pour les besoins de la requête de financement auprès du Programme Mondial pour l'Éducation, le Gouvernement a élaboré un plan d'action triennal 2019-2021 qui répond aux nouvelles orientations du PNDSE II issues de l'évaluation faite sur les stratégies sous-sectorielles et les évolutions qui ont eu lieu par rapport aux orientations et activités initialement prévues dans le PNDSE II. Particulièrement les principaux éléments de

diagnostics et les pistes de recommandations des trois thématiques jugées prioritaires par le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), pour améliorer la performance globale du système éducatif et le rendre apte à produire des talents et qualifications nécessaires pour le développement du pays que sont :

- La formation et la professionnalisation des enseignants ;
- L'accès équitable à une éducation de qualité (carte scolaire, comité de gestion et offre alternative : volet éducation non formelle) ;
- La promotion de l'enseignement des sciences.

En outre, les autorités mauritaniennes ont pu disposer par anticipation d'une évaluation du PAT 2016-2018, de façon à pouvoir en tirer les leçons pour la mise en place du PAT 2019-2021.

Pour la mise en œuvre de ce PAT 2019-2021, le Gouvernement Mauritanien envisage de préparer une requête à adresser au Secrétariat du GPE pour le financement de la mise en œuvre du programme sectoriel de son éducation (ESPIG) qui vient de bénéficier d'une allocation maximale de 6,8 millions de dollars (US).

La requête de la Mauritanie devrait être soumise au plus tard en août 2018. Le renouvellement de la requête exige de passer par un certain nombre d'étapes préalables au dépôt du dossier, dont :

- L'évaluation et l'endossement du programme sectoriel par le GLPE.
- La préparation de la requête
- L'élaboration et la validation du document programme par l'entité qui sera chargée de la mise en œuvre et du suivi des fonds (appelée l'entité de supervision).

Les présents Termes de Références ont pour objet de mobiliser un consultant pour appuyer le gouvernement dans l'élaboration de cette requête.

2. PARTENAIRES ET NATURE DE LA MISSION

L'UNESCO, agence spécialisée du système des Nations Unies, est un partenaire stratégique de la Mauritanie dans les domaines de l'éducation et la formation. Dans le cadre de ce partenariat dynamique, l'UNESCO accompagne depuis toujours le MEN dans la mise en œuvre des politiques éducatives ainsi que le renforcement des capacités, en partageant avec le pays son expertise et ses expériences ainsi qu'en apportant son appui technique et financier notamment dans le cadre du grand programme CapED qui couvre l'éducation non formelle ainsi que la planification.

C'est dans ce cadre que l'UNESCO a été sollicité dans un premier temps par le gouvernement mauritanien pour soutenir le MEN dans la formulation du nouveau plan d'action pour les trois années 2019-2021 et dans un deuxième temps pour l'écriture de la requête de financement ESPIG du GPE.

3. Objectif global et objectifs spécifiques

2.1 Objectif global

L'objectif global est d'appuyer le Gouvernement mauritanien, et plus particulièrement le Ministère de l'Education Nationale, dans la formulation de la requête de financement ESPIG du GPE.

2.2 Objectif spécifiques et résultats attendus

- Sur la base des potentiels domaines d'action commune identifiés dans le rapport d'évaluation et des besoins de financement, appuyer le Ministère de l'Education Nationale dans l'élaboration des documents de présentation de la requête GPE qui répondent au cadre opérationnel sur les exigences et incitations du nouveau modèle de financement du Partenariat mondial.
- Le document de présentation de la requête du pays au GPE devrait, en sus d'expliquer le bien-fondé de la demande :
 - a) Préciser comment le GPE compléterait les financements nationaux et ceux des autres bailleurs de fonds ;
 - b) Dans le même cadre, expliquer l'accent qui a été mis sur l'accès du PAT 2019-2021 et l'importance du déficit ou encore l'effort de l'état ;
 - b) Dresser la liste de toutes les ressources nationales et extérieures ;
 - c) Préciser le montant et la durée du financement octroyé par le GPE ; et
 - d) Justifier la modalité d'aide retenue pour le don et l'entité de supervision désignée.

- Elaborer un chronogramme de mise œuvre et un plan de travail budgétisé

4. Organisation de la mission.

4.1 Profil du Consultant

Le Consultant qui mènera la mission devra jouir des caractéristiques suivantes :

- Un diplôme de niveau bac +5 au minimum dans le domaine de l'éducation, les sciences humaines ou les sciences sociales avec une expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans les domaines de la planification et de l'évaluation des politiques éducatives.
 - Une bonne connaissance des politiques, des stratégies et des programmes et projets de mise en œuvre avec une expérience avérée dans l'évaluation la conception des plans opérationnels.
 - Une bonne connaissance du système éducatif mauritanien. Il devrait avoir une excellente connaissance du français (langue de rédaction du rapport). En outre, il doit avoir une bonne capacité d'écoute, de communication et d'animation.
 - Avoir participé à l'élaboration et à la rédaction d'une requête pour le GPE est un atout supplémentaire.
-

4.2 Durée de la mission

La durée des services rendu par le contractant ne doit pas dépasser 30 jours J/H. La prestation débutera après signature du contrat entre le consultant et l'UNESCO. La date de démarrage est prévue pas plus tard que le 12 juillet 2018.

Le consultant organisera son travail en fonction des objectifs cités plus haut. Toutefois la Direction des Stratégies, de la Programmation et de la Coopération du MEN et la Direction des Projets Education/Formation pourraient fournir un appui en termes d'organisation des activités et des grandes lignes à poursuivre.
